

Les Déchets d'Eléments d'Ameublement

Table, chaise, armoire, commode, canapé, matelas, cuisine,... à chaque fois que vous achetez un meuble neuf, vous financez la collecte et le recyclage d'un meuble usagé en payant une éco-participation. Elle permet de prévenir la production de déchets, et de favoriser la réutilisation et le recyclage. Il convient de préciser qu'il existe deux filières l'une dédiée aux ménagers et l'autres aux professionnels.

Les Déchets d'Eléments d'Ameublement ménagers

Collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie, telle est la vocation d'Ecomaison. Créée par les professionnels de l'ameublement afin de répondre aux obligations de recyclage en maîtrisant la transition écologique de leur secteur, cet éco-organisme a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'énergie en 2013. Elle permet de prévenir la production de déchets, la réutilisation et le recyclage.

rgba(255,255,255,1)

Où les déposer ?



[Les déchèteries](#)

Leur donner une seconde vie



[La Ressourcerie](#)

Eco-organisme partenaire

[Image](#)

[logo ecomaison](#)

rgba(255,255,255,1)

Les Déchets d'Éléments d'Ameublement Professionnels

Fondé en 2011, Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie dont la mission est de collecter et de recycler les Déchets d'Éléments d'Ameublement PProfessionnels (DEA Pro). Grâce à sa filière nationale, il propose des services de proximité, sur-mesures et gratuits aux collectivités, entreprises et associations de toutes tailles et de tous secteurs. Financé par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf, Valdelia oeuvre pour le compte de 1.200 adhérents metteurs sur le marché : fabricants, distributeurs, importateurs de meubles professionnels neufs. Son existence répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques ainsi qu'à une obligation légale.

Plus d'information sur : www.valdelia.org